



 **parcoursup**
Entrez dans l'enseignement supérieur

Réunion Parents d'élèves – jeudi 09 janvier 2025

Sommaire

Introduction

Présentation de la plateforme

Information sur les formations

Généralités sur les vœux

Le calendrier

L'apprentissage

La procédure complémentaire et le CAES

Pour vous accompagner



 **parcoursup**
Entrez dans l'enseignement supérieur

Présentation de l'application

<https://www.parcoursup.fr/>

- De **créer le dossier** de préinscription
- De **trouver des informations** sur les différentes formations de l'enseignement supérieur
- De **saisir les vœux** sans les classer
- De **compléter les dossiers** avec les éléments demandés par les formations choisies
- De **confirmer les vœux** les établissements d'accueil collectent et examinent les vœux (commissions pédagogiques d'examen des vœux), font des propositions d'admission aux candidats
- De **recevoir des propositions d'admission** des formations et d'y répondre dans les délais indiqués

Loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants

Renforcer l'égalité entre les étudiants

L'égalité face à l'information :

- ✓ Garantir un même niveau d'information
- ✓ Accéder à l'ensemble de l'offre présente sur le territoire
- ✓ Rendre l'offre claire et lisible

L'égalité face à la mobilité :

- ✓ Agir sur les déterminismes sociaux et territoriaux de la mobilité

L'égalité d'accès aux filières courtes professionnalisantes :

- ✓ Renover les filières professionnalisantes
- ✓ Permettre aux bacheliers pro et techno d'y trouver toute leur place

Un accompagnement de l'élève à chaque étape de la procédure, de l'élaboration de son projet d'orientation au choix de sa formation

Des informations clés, pour mieux connaître les formations, leurs attendus, les critères d'examen des dossiers, les débouchés professionnels et faire les bons choix pour réussir

La prise en compte du profil de chaque lycéen et le **dernier mot donné au candidat** pour choisir sa formation

Des parcours de réussite personnalisés (Oui-Si) à l'université, pour accompagner la réussite dans l'enseignement supérieur (29 000 étudiants accompagnés en 2021)

Parcoursup : au service de l'égalité des chances



Des **places sont priorisées pour les lycéens boursiers** dans chaque formation, y compris les plus sélectives

Une **aide financière pour les lycéens boursiers** qui s'inscrivent dans une formation en dehors de leur académie

La possibilité de faire valoir dans son dossier **sa participation au dispositif « Cordées de la réussite »**

Un nombre de **places en BTS est priorisé pour les bacheliers professionnels**

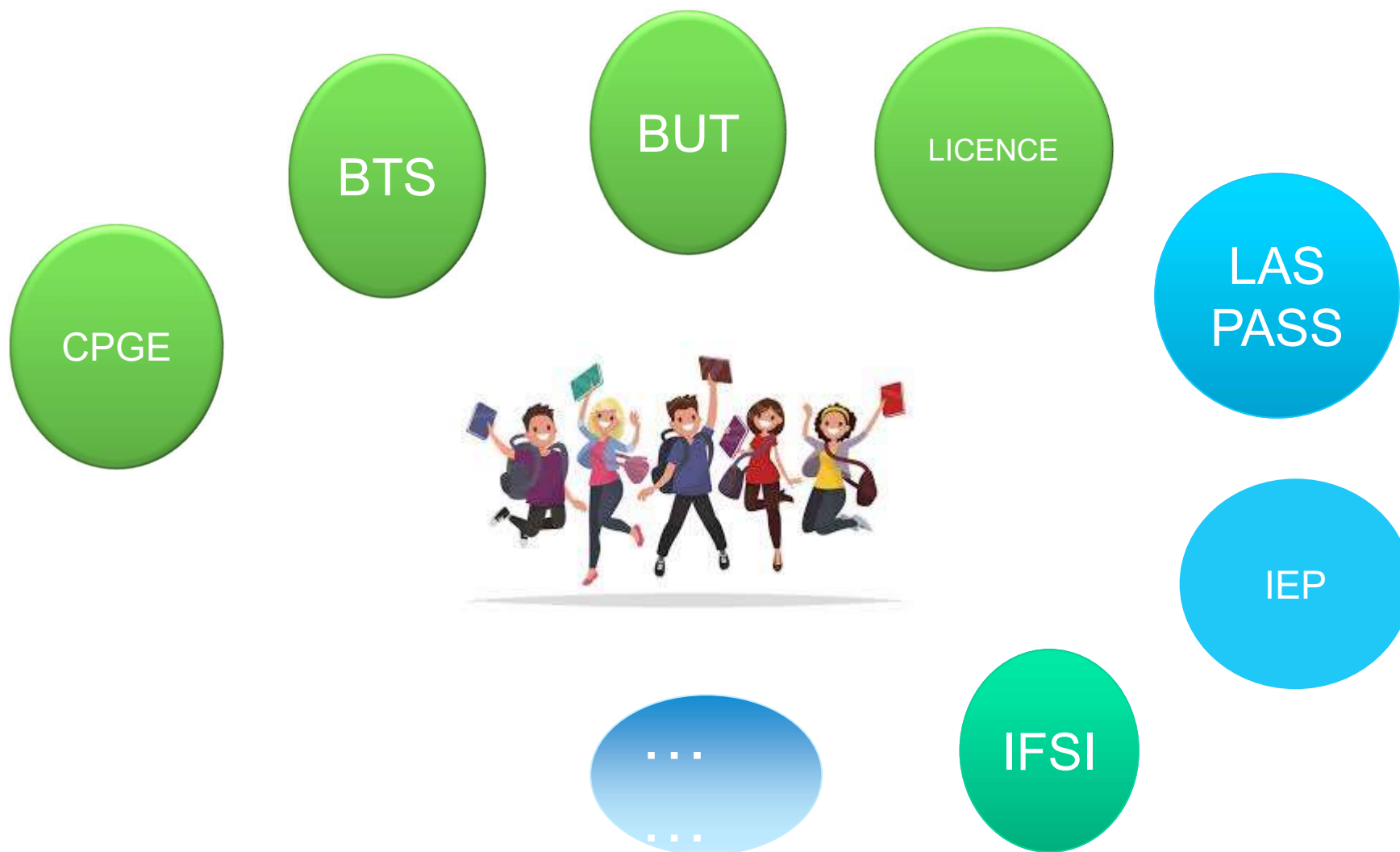
Un nombre de **places en BUT est priorisé pour les bacheliers technologiques**



 **parcoursup**
Entrez dans l'enseignement supérieur

S'informer sur les formations

S'informer sur les formations



➔ La majorité des formations supérieures sont dans **parcoursup**
Entrez dans l'enseignement supérieur

1- Les formations sélectives : sur dossier ou sur concours

- **CPGE** (Classes Préparatoires aux Grandes Écoles)
- **BTS** (Brevet de Technicien Supérieur)
- **BUT** (Bachelor Universitaire de Technologie)
- **Ecoles d'ingénieurs et de commerce et management**
- **Formation en soins infirmiers et autres formations paramédicales**
- **Formation en travail social**
- **Licences sélectives**
- **Formations d'arts, de design et spectacle vivant**
- **Formations des IEP**
- ...

2- Les formations non sélectives

Licences non sélectives, le parcours d'accès spécifique aux études de santé (PASS) et le parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE)

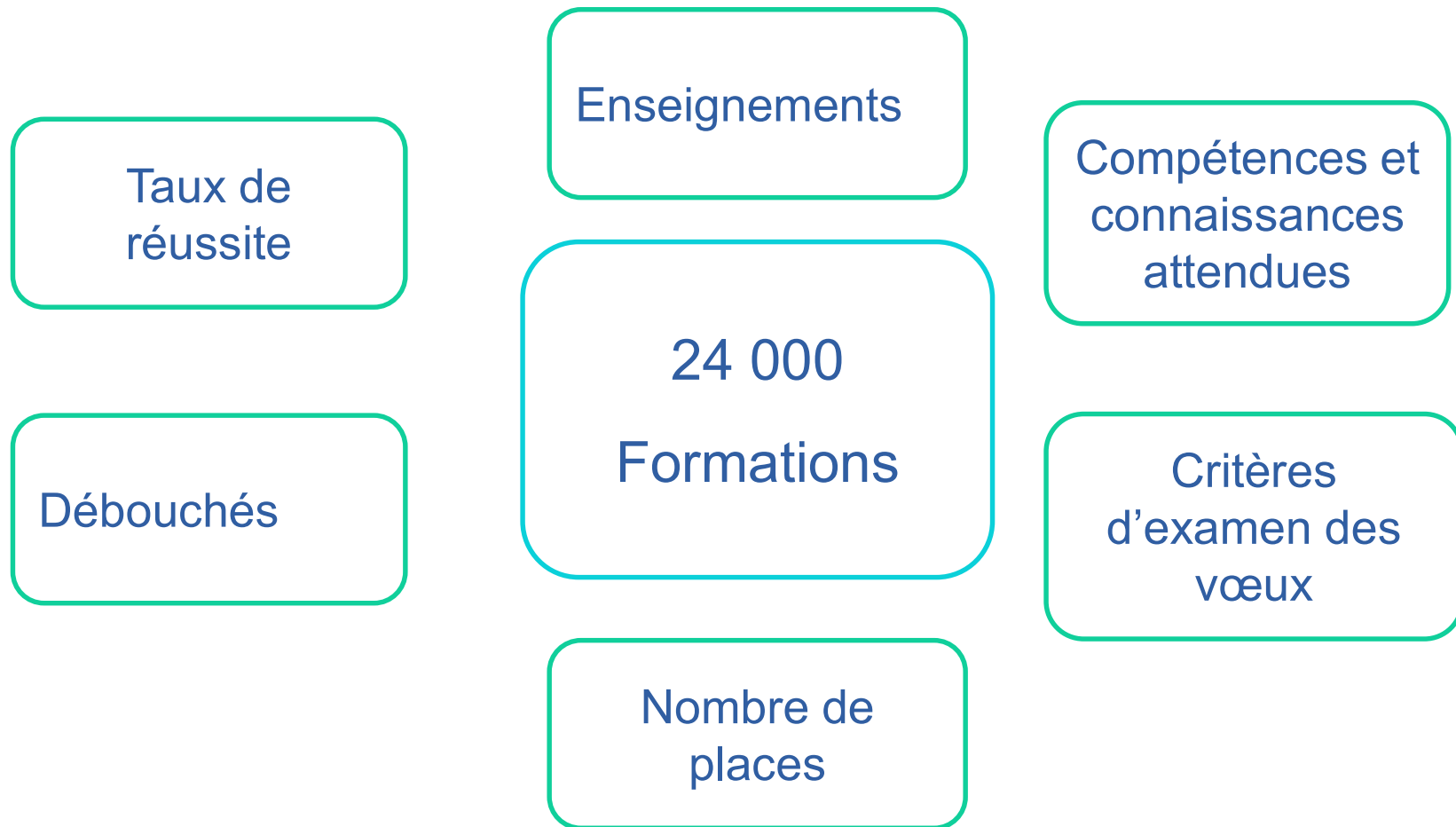
3- Les formations en apprentissage

Alternance entre une formation théorique et une formation pratique chez un employeur.

L'étudiant est aussi salarié.

4 – Certaines formations privées ne sont pas présentes

Certaines d'entre elles sont présentes sur Parcours Privé, une plateforme numérique créée par la FNEP (Fédération Nationale de l'Enseignement Privé)



Lisez attentivement les informations avant de saisir vos vœux

S'informer sur les formations

Voir la fiche

Filtres

Types d'établissement

- Publics (13010)
- Privés en contrat avec l'Etat (4456)
- Privés sans contrat avec l'Etat (3980)

Apprentissage

- Formations en apprentissage (7969)
- Formations hors apprentissage (13477)

Plus de 10 000 formations dans cette zone géographique.

Trier par **Pertinence**

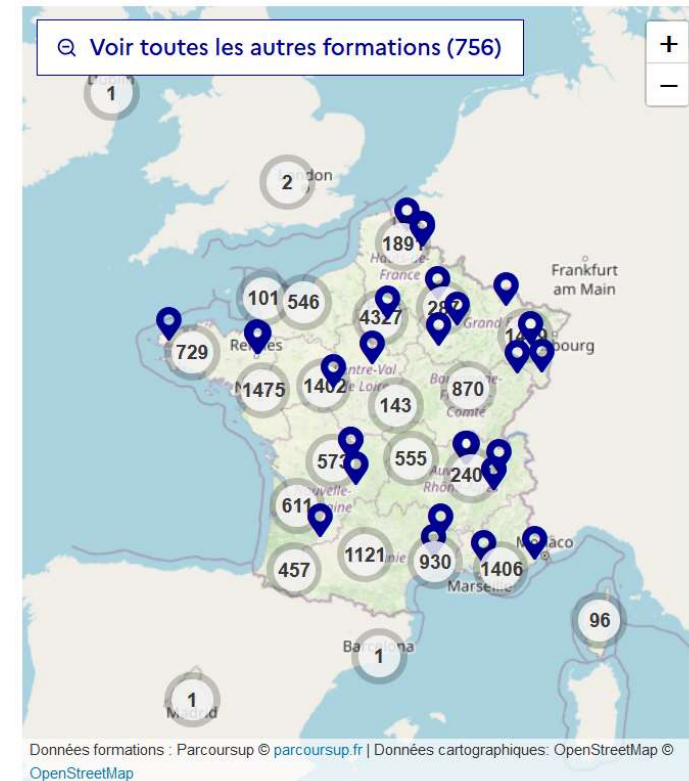
PUBLIC

Université de Rennes 2 (35)
Licence - Histoire - Parcours Histoire (site de Rennes)

Voir la formation

Ajouter au comparateur

Formations similaires





 **parcoursup**
Entrez dans l'enseignement supérieur

Les vœux

Un vœu = **un choix pour une formation** dans un établissement d'enseignement supérieur

- 10 vœux maximum sans hiérarchisation
- Possibilité de sous-vœux selon les formations (CPGE, BUT, BTS, IFSI...)
- 10 vœux supplémentaires pour les formations en apprentissage

- Le secteur géographique correspond au bassin de recrutement du 1^{er} cycle du supérieur. Il s'agit généralement de l'académie du lycéen. Dans des cas exceptionnels, le secteur peut différer de l'académie. L'information est alors disponible dans Parcoursup.
- Le secteur géographique dépend de l'adresse des représentants légaux ou du candidat majeur. Pour les candidats en terminale, ces éléments sont pré-renseignés par l'établissement scolaire, ils ne peuvent être modifiés par le candidat. Les adresses des deux représentants légaux sont prises en compte lorsqu'elles ne se situent pas dans le même secteur.

A noter : Toutes les informations pré-renseignées doivent être vérifiées et corrigées si elles sont erronées.

La prise en compte d'un changement de domicile peut être obtenue dans certains cas.

Pour les filières sélectives :

Les lycéens peuvent postuler sur les formations qui les intéressent où qu'elles soient, dans leur académie ou en dehors.

Pour les filières non sélectives :

Les lycéens peuvent postuler sur les formations qui les intéressent où qu'elles soient, dans leur académie ou en dehors. Pour que les bacheliers qui le souhaitent puissent accéder aux formations proposées dans leur académie, un pourcentage maximum de candidats ne provenant pas de leur secteur de recrutement sera fixé pour chaque formation de licence ou de PASS dans laquelle le nombre de vœux excède la capacité d'accueil.

Un lycéen peut demander une césure directement : possibilité de suspendre temporairement une formation afin d'acquérir une expérience utile pour sa formation ou favoriser son projet (partir à l'étranger, réaliser un projet associatif, entrepreneurial...)

Avantages de la césure :

- Le candidat peut demander le maintien de sa bourse pendant la durée de la césure
- Le lycéen est bien inscrit dans la formation qu'il a acceptée et bénéficie du statut étudiant pendant toute la période de césure
- Il a un droit de réintégration ou de réinscription à l'issue de la césure sans repasser par Parcoursup

Attention vérifier auprès des formations demandées si l'année de césure est acceptée

La demande de césure n'est pas accordée de droit, l'élève doit écrire une lettre de motivation précisant les objectifs et les modalités du projet envisagé. C'est le directeur de l'établissement de formation qui prendra ensuite la décision finale d'accorder ou non le droit de césure à l'élève.

Les vœux : examen par les établissements du supérieur

Pour chaque formation demandée, le dossier comporte :

- La lettre de motivation (quand elle est demandée par la formation)
- Les bulletins de 1ère et terminale (1^{er} et 2^{ème} trimestre) et les notes aux épreuves anticipées du baccalauréat
- Les pièces complémentaires demandées par certaines formations
- Le contenu de la rubrique « Activités et centres d'intérêt », si elle a été renseignée
- La fiche Avenir renseignée par le lycée



 **parcoursup**
Entrez dans l'enseignement supérieur

Le calendrier

1

Novembre 2024 > janvier 2025

Je m'informe et découvre les formations



2

15 janvier > 13 mars > 2 avril 2025

**Je m'inscris pour formuler mes vœux
et je finalise mon dossier**



3

Lundi 2 juin > jeudi 10 juillet 2025

Je reçois les réponses des formations et je décide

Du 15 janvier au jeudi 13 mars inclus

Se munir de :

- L'adresse électronique valide indiquée sur le profil Pronote de l'élève (un code d'activation sera reçu pour déclencher l'inscription peu avant le 15 janvier)
- Le relevé de notes aux épreuves anticipées du baccalauréat ou le relevé de notes du baccalauréat. (Pour vérification des notes)
- le dernier avis d'imposition de votre (vos) parent(s) ou tuteur(s) si vous demandez une **CPGE avec internat**, pour effectuer une **simulation** de l'éventuelle attribution d'une bourse sur critères sociaux.


La demande de bourse doit se faire en plus sur le site du CROUS

Ne pas oublier de valider chaque rubrique de l'inscription en cliquant sur :

J'enregistre

Etape 2 – Confirmation - Impression des candidatures

Validation des candidatures jusqu'au 02 avril

- ▶ Pour que les **vœux** saisis soient **définitifs** sur  **parcoursup**
Entrez dans l'enseignement supérieur
- ▶ Compléter **le dossier pour chaque vœu** : saisie du projet de formation motivé, document(s) à joindre via la plateforme....
- ▶ **Confirmer** chaque vœu



Date limite de confirmation des vœux : 02 avril

**si un vœu n'est pas confirmé après le 02 avril,
le vœu est supprimé**

Après le 02 avril possibilité de renoncer à un vœu confirmé

Du lundi 02 juin au jeudi 10 juillet

Réception et ACCEPTATION des PROPOSITIONS

**A partir du vendredi 04 juillet, après les résultats du
baccalauréat**

Inscription administrative dans l'établissement

**A partir du 1^{er} juillet, je peux solliciter la commission
d'accès à l'enseignement supérieur**

Du 11 juin au 11 septembre :

Phase complémentaire

Etape 3 – Proposition d'admission

Réponse des candidats

Quel est le délai pour répondre aux propositions des établissements ?

A compter du 02 juin 2024, lorsque vous recevez une réponse d'une formation, vous avez deux jours pour y répondre.

Dans tous les cas, la date limite pour répondre est bien indiquée pour chaque proposition d'admission

Classement des vœux en attente

 **Du vendredi 06 juin au mardi 10 juin**

Chaque candidat devra classer par ordre de préférence les vœux en attente qu'il souhaite conserver

L'objectif ?

Accélérer le rythme d'envoi des propositions d'admission

Etape 3 – Proposition d'admission : Réponse des candidats

- ▶ Pour une formation **sélective** (CPGE, BTS, DUT, écoles...)

Réponse donnée au futur étudiant

Réponse du futur étudiant

OUI (proposition
d'admission)



Il accepte ou
renonce

ou

Oui, en attente d'une
place



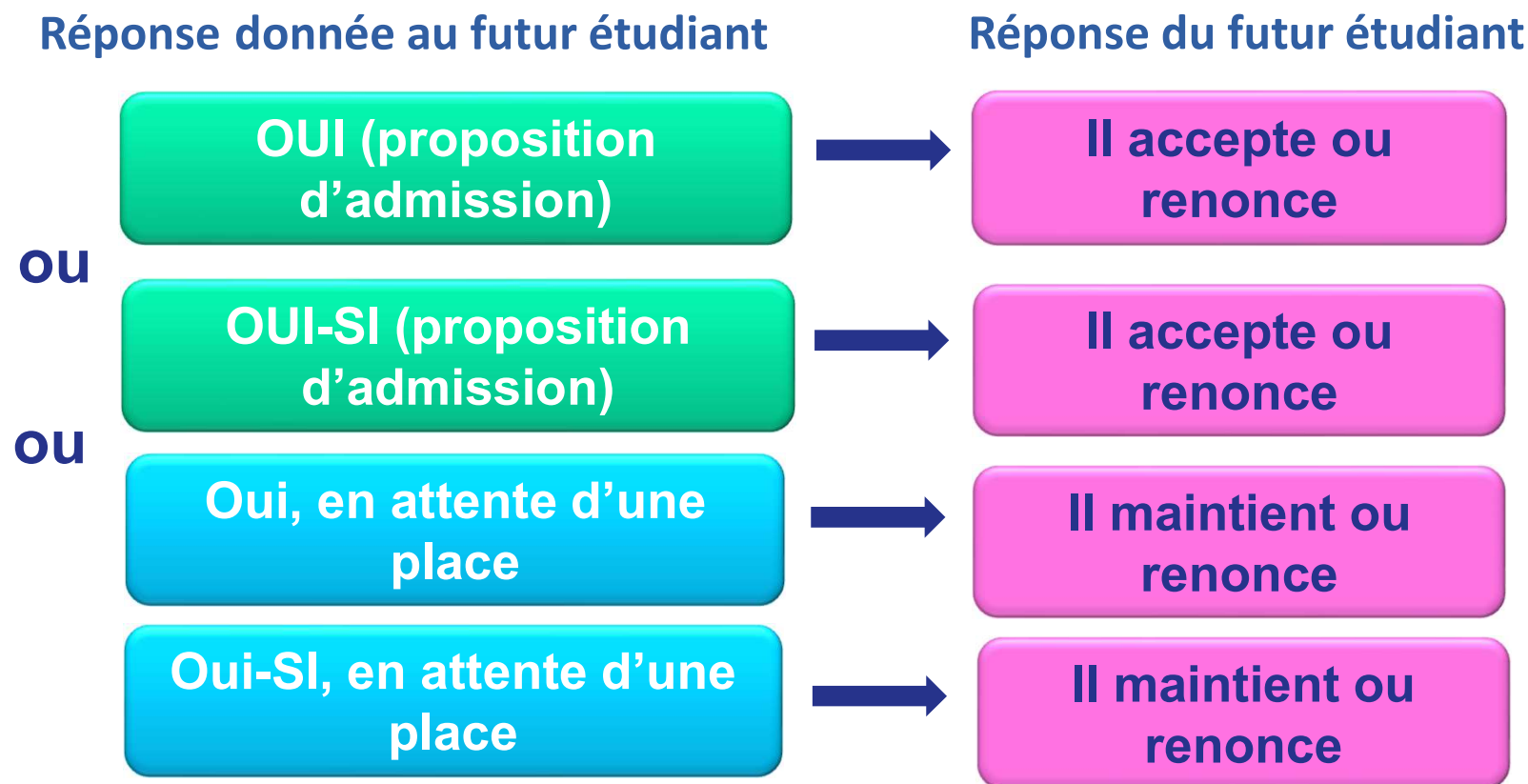
Il maintient ou
renonce

ou

NON

Etape 3 – Proposition d'admission : Réponse des candidats

► Pour une formation **non sélective** (licence)



oui – si : le lycéen se voit proposer un **parcours de formation personnalisé** pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir

Etape 3 – Proposition d'admission : Réponse des candidats

Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission (oui ou oui-si):

- il **accepte** la proposition (ou y **renonce**)
- s'il le souhaite, ses **autres vœux en attente sont maintenus** : il l'indique sur Parcoursup

Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission (oui ou oui-si):

- il doit accepter une seule proposition parmi celles-ci et renoncer **aux autres propositions d'admission** qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
- s'il le souhaite, ses **autres vœux en attente sont maintenus** : il l'indique sur Parcoursup

Etape 3 – Proposition d'admission : Réponse des candidats

- **Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente » :**
Des places vont se libérer au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs vœux
- **Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)**

Dès le **02 juin**, il peut demander un conseil ou un accompagnement, individuel ou collectif, dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et formuler **des nouveaux vœux en phase complémentaire à partir du 11 juin.**

Etape 3 – Proposition d'admission : Réponse des candidats

Simulation de résultats

02 Juin 2024

Le candidat reçoit une réponse
pour chaque vœu

Pour chaque proposition
d'admission, le candidat doit
indiquer s'il accepte ou s'il
refuse cette proposition

Si le candidat a plusieurs
propositions d'admission,
il ne peut en conserver
qu'une

CPGE ECG Lycée Pierre de Fermat, Toulouse	Non	
CPGE ECG Lycée Michel Montaigne, Bordeaux	Oui – En attente d'une place	N° 101
CPGE ECG Lycée Gay Lussac, Limoges	Oui	J'accepte
Bachelor EGC, Campus de Brive-la-Gaillarde	Oui	Je refuse
BUT TC, Limoges	Oui – En attente d'une place	N° 147
BUT TC, Angoulême	Oui – En attente d'une place	N° 189
BUT TC, Périgueux	Oui – En attente d'une place	N° 224
BTS CI Lycée Auguste Renoir, Limoges	Oui – En attente d'une place	N° 72
Licence Economie et Gestion, Limoges	Oui	Je refuse

Etape 3 – Proposition d'admission : Réponse des candidats

04 juin 2024

Les propositions d'admission arrivent au fur et à mesure. Un vœu en attente peut se transformer en proposition d'admission

2 propositions auxquelles vous devez répondre et 1 proposition acceptée

CPGE ECG Lycée Gay Lussac, Limoges

Proposition acceptée

Je renonce

CPGE ECG Lycée Michel Montaigne, Bordeaux

Oui

J'accepte

BTS CI Lycée Auguste Renoir, Limoges

Oui

Je refuse

Vœux en attente

BUT TC, Limoges

Oui – En attente d'une place

N° 147 → N° 32

BUT TC, Angoulême

Oui – En attente d'une place

N° 189 → N° 98

BUT TC, Périgueux

Oui – En attente d'une place

N° 224 → N° 145

Le candidat doit répondre à toutes les propositions d'admission en respectant la date limite de réponse indiquée

Etape 3 – Proposition d'admission : Réponse des candidats

06 juin 2024

Les propositions d'admission arrivent au fur et à mesure. Un vœu en attente peut se transformer en proposition d'admission

1 proposition à laquelle vous devez répondre et 1 proposition acceptée

CPGE ECG Lycée Michel Montaigne, Bordeaux

Proposition acceptée

Je renonce

BUT TC, Limoges

Oui

J'accepte

Vœux en attente

BUT TC, Angoulême

Oui – En attente d'une place

N° 98 → N° 71

BUT TC, Périgueux

Oui – En attente d'une place

N° 145 → N° 114

Attention :

- Les propositions peuvent arriver chaque jour
- Les dates limites de réponse peuvent être différentes
- Le candidat doit répondre à **toutes** les propositions, y compris celles qu'il souhaite refuser, avant la **première date limite.**

Etape 4 – Inscription administrative

Après avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative dans l'établissement qu'il va intégrer.

- L'élève doit cliquer sur le bouton « Infos inscription administrative » en face de la proposition d'admission.

C'est la formation qui fixe ses propres modalités d'inscription, l'élève doit donc **prendre contact directement avec l'établissement** d'accueil pour procéder à l'inscription administrative.

Attention ! les établissements ferment durant 4 semaines pendant les congés d'été.

Si l'élève a des questions concernant l'inscription, il devra attendre la réouverture pour s'adresser à lui.

Si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations **en dehors de Parcoursup**, il doit obligatoirement télécharger sur la plateforme une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup.



 **parcoursup**
Entrez dans l'enseignement supérieur

L'apprentissage

Cas particulier : l'apprentissage

Le candidat doit rechercher son contrat

Les vœux peuvent être formulés pendant du 15 janvier au 11 septembre.

Phases de proposition d'admission et réponses des candidats :

Le candidat est « **en attente de contrat** » sur son vœu jusqu'à ce qu'il informe l'établissement de l'obtention d'un contrat.

Durant le temps qu'il est en « en attente de contrat », le candidat peut avoir une **proposition sous statut étudiant**



 **parcoursup**
Entrez dans l'enseignement supérieur

La procédure complémentaire

La procédure complémentaire – Du 11 juin au 11 septembre

Pour les candidats :

avec ou sans proposition

n'ayant effectué aucune candidature

Seules les formations ayant des places vacantes sont proposées.

L'élève ne peut en revanche pas saisir un vœu en phase complémentaire qu'il a déjà saisi en phase principale même si ce vœu a été refusé par la formation d'accueil en phase principale et même s'il reste des places dans la formation. Par contre, il peut candidater sur une même formation mais dans un autre établissement.

La Commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)

Pour les candidats sans proposition ou en attente

- **Commission d'accès à l'enseignement supérieur (de juillet à septembre)**

étudie les souhaits de formations prioritaires et les dossiers des bacheliers

fait des propositions de formations au plus près de leurs choix initiaux

accompagne une éventuelle mobilité géographique : des places sont réservées dans les cités universitaires ou internats de lycée, des aides sociales



 **parcoursup**
Entrez dans l'enseignement supérieur

Pour vous accompagner

Pour vous accompagner

Permanences des PsyEN
au lycée

Actions organisées par le
lycée ou par le
professeur principal

Au CDI
Publications ONISEP,
questionnaire d'intérêts

Internet

Salons, forums

Portes ouvertes
des
établissements

Pour vous accompagner

▶ Découverte des établissements

- ▶ CAP'SUP
- ▶ Journées portes ouvertes

▶ Site internet

- ▶ www.ac-limoges.fr/ Rubrique Orientation
- ▶ <https://eduscol.education.fr/cid146486/parcoursup.html>
- ▶ <https://lycee-avenirs.onisep.fr/>
- ▶ <https://www.parcoursup.fr/>
- ▶ <http://www.etudiant.gouv.fr/>
- ▶ <https://www.crous-limoges.fr>

Pour vous accompagner

Des services d'assistance tout au long de la procédure

> **Le numéro vert** : 0 800 400 070

Du lundi au vendredi de 10H00 à 16H00

(Numéros spécifiques pour l'Outre-mer sur [Parcoursup.fr](https://www.parcoursup.fr))

> **La messagerie contact** depuis le dossier candidat

> **Les réseaux sociaux pour rester informé :**

 [@Parcoursup_info](https://twitter.com/Parcoursup_info)

 [@Parcoursupinfo](https://www.facebook.com/Parcoursupinfo)

 [@Devenir Etudiant](https://www.snapchat.com/add/DevenirEtudiant)